



**CAISSE D'ÉPARGNE**



better work, better life

**FICHE PRESSE**

## **Un partenariat en faveur de l'accès à l'emploi et aux services bancaires**

### **Axe 1 : Encourager la prescription réciproque des services *Parcours Confiance* et de ceux des agences d'Adecco France afin de faciliter l'insertion bancaire et le retour à l'emploi de personnes confrontées à des situations de précarité**

Dans le cadre de leurs missions d'intérêt général, les Caisses d'Épargne ont créé *Parcours Confiance*, un dispositif d'insertion bancaire qui propose aux personnes en situation de fragilité une offre bancaire adaptée, ainsi qu'un accompagnement social et pédagogique destiné à les aider à retrouver une situation financière stable et équilibrée. Chaque Caisse d'Épargne crée sa propre association *Parcours Confiance*, dans laquelle elle affecte des conseillers chargés d'accueillir et d'accompagner des particuliers ainsi que des créateurs ou des repreneurs d'entreprise.

Un grand nombre des intérimaires salariés chaque année par Adecco France choisissent cette forme d'emploi pour porter, au moins de façon transitoire, leur contrat de travail. Cependant, pour certains salariés intérimaires, cette forme d'emploi est synonyme de fragilité professionnelle et sociale. Dans leur situation, certaines de ces personnes éprouvent des difficultés à bien gérer leur budget, à accéder aux services bancaires de base, ou bien encore à bénéficier d'un financement qui pourrait les aider à améliorer leur situation. Ils rejoignent en cela la population cible des associations *Parcours Confiance*.

C'est pourquoi les signataires du présent accord s'engagent à :

- 1) faire connaître et promouvoir *Parcours Confiance* auprès des agences d'Adecco France et des salariés intérimaires concernés ;**
- 2) encourager une orientation réciproque des salariés intérimaires d'Adecco France vers *Parcours Confiance* et des bénéficiaires *Parcours Confiance* vers les agences d'Adecco France.**

## **Axe 2 : Favoriser l'intégration professionnelle, sociale et économique des publics éloignés de l'emploi via le soutien aux entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion**

Adecco France a historiquement développé des compétences spécifiques et reconnues dans les dispositifs d'accès à l'emploi en faveur des publics en difficulté. Il s'est en particulier associé à des entreprises d'insertion (EI), avec lesquelles il participe depuis 1993 au développement et à la professionnalisation d'un réseau indépendant d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). Cette dynamique se manifeste aujourd'hui par l'implantation d'un réseau national d'une cinquantaine d'ETTI qui œuvrent chaque année pour l'insertion durable d'environ 2 250 personnes.

L'activité de ces structures d'insertion recoupe les missions d'intérêt général des Caisses d'Epargne à deux niveaux. D'une part, une partie du public qu'elles accompagnent correspond au public éligible à *Parcours Confiance* et, d'autre part, ces structures interviennent dans un domaine d'activité susceptible d'être financé dans le cadre des projets d'économie locale et sociale (PELS), auxquels les Caisses d'Epargne ont consacré plus de 300 millions d'euros depuis 2001.

En conséquence, les signataires s'engagent à :

- 1) encourager les collaborations opérationnelles entre les EI et ETTI associées à Adecco France et *Parcours Confiance* ;**
- 2) promouvoir le travail réalisé par les EI et ETTI associées à Adecco France auprès du réseau des Caisses d'Epargne dans l'optique des financements PELs.**

### **Axe 3 : Encourager les collaborations opérationnelles entre les Caisses d'Epargne et les structures d'Adecco France dédiées à l'accompagnement professionnel et financier des personnes éloignées de l'emploi**

Adecco France mène depuis de nombreuses années des actions en collaboration avec le service public de l'emploi. Depuis la loi Borloo du 11 février 2005, ces collaborations se sont notamment élargies à l'accompagnement au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise de personnes éloignées de l'emploi<sup>1</sup>.

Les publics bénéficiaires de ces prestations d'accompagnement réalisées par Adecco France pour le compte de clients publics (ANPE, UNEDIC, collectivités territoriales) ou privés figurent en nombre parmi les personnes rencontrant des difficultés d'accès aux services bancaires. Ils rejoignent en cela le public accompagné par les associations *Parcours Confiance*.

Ainsi, les signataires s'engagent à :

- 1) faire connaître et promouvoir *Parcours Confiance* auprès des structures dédiées d'Adecco France ;**
- 2) encourager les collaborations opérationnelles entre les structures dédiées d'Adecco France et *Parcours Confiance*.**

---

<sup>1</sup> Il s'agit des Pôles Ingénierie Emploi-Service, des Espaces de Développement Professionnel et d'Adecco Réussir Entreprendre.

## **Axe 4 : Etudier les besoins des salariés intérimaires afin de concevoir une offre de service adaptée en matière bancaire et d'assurance**

Dans le cadre de leurs missions d'intérêt général, les Caisses d'Epargne accordent une attention particulière à l'accessibilité de leurs produits et services vis-à-vis des clients les plus fragiles. De son côté, Adecco France s'est historiquement engagé avec la branche du travail temporaire pour que le statut des salariés intérimaires soit comparable à celui des salariés en CDI. Dans de nombreux cas, Adecco France a développé des avantages et des services qui permettent aux salariés intérimaires de sécuriser leurs parcours et d'améliorer leur employabilité.

Cependant, pour certains intérimaires, il semble que leur statut professionnel reste un obstacle à l'accès aux produits et services bancaires traditionnels. De plus, ces produits et services ne tiendraient souvent pas compte des caractéristiques liées à leur situation et aux attentes qui en découlent (discontinuité de l'emploi, variation des revenus, visibilité limitée au moyen terme...).

C'est pourquoi Adecco France et les Caisses d'Epargne s'engagent à :

- 1) identifier les difficultés et les besoins exprimés par les intérimaires vis-à-vis des produits et des services bancaires ;**
- 2) concevoir une offre de service adaptée aux besoins précédemment identifiés, à condition que de tels besoins aient pu être repérés de façon significative ;**
- 3) promouvoir cette offre de service adaptée auprès des salariés intérimaires d'Adecco France, par ailleurs clients des Caisses d'Epargne.**

---

### *Contacts Presse :*

#### **FNCE**

**Karine Le Thieis**  
Tél. : 01 44 38 50 43  
[fnce@fnce.caisse-epargne.fr](mailto:fnce@fnce.caisse-epargne.fr)

[www.federation.caisse-epargne.fr](http://www.federation.caisse-epargne.fr)

#### **CNCE**

**Christine Françoise**  
Tél. : 01 58 40 46 57  
[presse@cnce.caisse-epargne.fr](mailto:presse@cnce.caisse-epargne.fr)

[www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com)

#### **ADECCO**

**Sarah-Pearl Bokobza**  
Tél. : 01 49 70 91 77  
[sarah.pearl.bokobza@adecco.fr](mailto:sarah.pearl.bokobza@adecco.fr)

**Laurence Blay**  
Tél. : 04 72 82 61 07  
[laurence.blay@adecco.fr](mailto:laurence.blay@adecco.fr)

[www.adecco.fr](http://www.adecco.fr)